

POLITIQUE DES FOURNISSEURS CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ

Chez Demers et Crestline, notre mission consiste à rendre la vie meilleure une relation et un véhicule à la fois et notre vision consiste à être le **partenaire de choix**, dévoué à la sécurité et à l'innovation, afin d'offrir une expérience client exceptionnelle avec une équipe d'employés engagés.

La chaîne d'approvisionnement de notre industrie a un haut degré de complexité; c'est-à-dire que nous croyons aux bénéfices d'adopter une approche commune. Cette politique est fondée sur les principes, les responsabilités et les exigences de conformité stipulés dans la loi S-211 sur le travail forcé qui a été adoptée par le gouvernement canadien. Cette politique contient des exigences de diligence raisonnable pour nos fournisseurs à tous les niveaux. La loi exige l'application des standards mentionnés dans cette politique, ainsi que la cascade des exigences tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

DÉCLARATION DE POLITIQUE:

Demers, Manufacturier d'Ambulances Inc. et Crestline Coach Ltd s'engagent à s'assurer de l'absence de travail forcé au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement. Nous condamnons toute forme de travail forcé, incluant mais pas limité à, la traite des êtres humains, l'esclavage moderne et la servitude involontaire. Cette politique reflète notre dévouement à supporter le respect des droits humains, la conduite éthique des affaires et la citoyenneté d'entreprise responsable.

Nos fournisseurs doivent se conformer en tout temps aux lois et règlements applicables ainsi qu'au code de conduite de Demers et de Crestline. Dans une situation où cette politique va au-delà des règlements et des lois applicables, cette politique s'applique seulement dans la mesure permise par la loi. Chaque manufacturier peut avoir ses propres standards, codes et politiques en plus de cette politique.

Alain Brunelle

Alain Brunelle

Président Directeur Général

Demers, Manufacturier d'Ambulances Inc.

28 Richelieu, Beloeil

Québec, Canada J3G 4N5

Date : 9 mai, 2024.

